

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DÉMARCHE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'an deux mille vingt, le **mardi 19 avril 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 12 avril 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Absents excusés :

Mme Nathalie COURTRAI
Mme Sylvie SCULO
M. Simon UZENAT

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Sylvie SCULO donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Simon UZENAT donne procuration à M. Pascal BARRET

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

AVIS SUR L'ARTICULATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE GMVA/PNR

Vu la délibération 2020-59 du Bureau syndical du 7/12/2020 portant approbation du programme d'actions 2021-2023 du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, notamment de l'action 13.1 : « Contribuer et accompagner la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire », dont les résultats et effets attendus sont :

- l'avancée du dossier de candidature, la cohérence du dossier et compatibilité avec la Charte du Parc

Il est rappelé que la démarche de labellisation du territoire de GMVA en Pays d'Art et d'Histoire (PAH) consiste en l'extension du label Ville d'art et d'histoire de la Ville de Vannes dont la durée d'attribution du label arrive à échéance. La Ville de Vannes et GMVA ont délibéré en faveur d'une démarche mutualisée.

Le dossier est désormais porté par la Direction du patrimoine, du tourisme et de l'événementiel de GMVA et la Direction de la culture de la Ville de Vannes, dont les élus référents sont respectivement Yves Bleunven, 1er vice-président, en charge de l'attractivité du tourisme et du commerce, et Fabien Le Guernevé, Maire-adjoint en charge de la culture et patrimoine.

Mémo Label :

- Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.
- Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.
- Il est déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.



Rapport n° 20220419 -01
Délibération n°2022-16
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 22 mars 2022

Quelles sont les modalités d'attribution du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » ?

- *Le label est décerné par la ministre de la Culture sur avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.*

Quatre critères principaux prévalent à l'attribution du label VPah :

- *un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement.*
- *un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ;*
- *les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ;*
- *la déclinaison explicite du projet VPah dans les politiques locales menées par les collectivités candidates.*

Au niveau du Golfe du Morbihan, le Parc a été invité à intégrer techniquement le conseil scientifique de la démarche ainsi que le comité technique, lequel rassemble :

- Direction du patrimoine, du tourisme et de l'événementiel de GMVA
- Direction Aménagement et urbanisme de GMVA
- Direction de la culture de GMVA
- Direction de la culture de la Ville de Vannes
- Golfe Morbihan Vannes Tourisme
- Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Après deux phases de diagnostic, une 3^{ème} s'amorce : « Définition du projet Pays d'art et d'histoire :

- orientations, enjeux
- programme d'actions
- modalités de mise en œuvre

Les choix qui seront opérés se traduiront dans les politiques publiques, documents d'urbanisme (OAP notamment) et l'organisation territoriale.

Le Parc contribue d'ores et déjà à la démarche PAH et articulation avec ses enjeux (dimension paysagère, richesses du patrimoine naturel, tourisme durable, etc.) et démarches telles que l'inventaire du patrimoine maritime et actions associées, les Valeurs Parc, etc.

Le Parc a également organisé une conférence au palais des arts de Vannes, dans le cycle de conférences des Journées européennes du patrimoine de 2020 : « Explorer, raconter, animer nos territoires, un défi pour les villes et pays d'art et d'histoire », animée par GMVA et la Ville de Vannes. La conférence est visionnable sur la chaîne Youtube du Parc.

Le Bureau Syndical du Parc du 22 mars 2021 a validé le principe d'une représentation politique du Parc à la démarche.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- Désigner ...*Monsieur...Luc...Le...TRIONNAIRE*..... Représentant(s) du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan aux instances de la démarche Pays d'Arts et d'Histoire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT